Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_19-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 23

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 9

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_19-DE

19. CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE, RUE D'ARMORIQUE, A LA SCI BERNARD

Exposé :

La SCI BERNARD, représentée par Julien LE QUINTREC, a fait part de sa volonté d'acquérir une partie du domaine public au droit de sa propriété au 1 Bis rue de Cornouaille afin de pouvoir agrandir le parking de la clientèle et ainsi éviter tout stationnement anarchique aux abords.

Préalablement, le Conseil municipal réuni en date du 18 décembre 2025 a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement afin de l'intégrer au domaine privé de la commune conformément aux dispositions de l'article L.141.- du Code de la voirie routière.

Le service France Domaine a été consulté et a rendu son avis le 30 juillet 2025.

Un accord a été conclu avec la SCI BERNARD demeurant 1 bis rue de Cornouaille pour lui céder 185 m^2 du domaine public à 40euros/m^2 conditionnée à la réalisation d'un parking complémentaire par l'acquéreur.
L'acquéreur a été informé de la présence de réseaux sur cette emprise objet de la cession, ainsi une servitude de réseau sera mentionnée dans l'acte définitif de cession.
Un accord a été conclu entre la ville et la SCI BERNARD, pour que cette dernière puisse engager toute démarche administrative et notamment déposer une déclaration préalable d'urbanisme aux fins d'aménagement du parking avant la signature de l'acte définitif de cession.
Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur la cession de l'emprise préalablement déclassée de 185m^2, rue d'Armorique, entre la commune de Quimperlé et la SCI BERNARD, à 40 euros/m^2.
- De donner son accord pour que la SCI BERNARD puisse engager toute démarche administrative et notamment déposer une déclaration préalable d'urbanisme aux fins d'aménagement du parking avant la signature de l'acte définitif de cession
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la cession.
- De désigner l'étude de Maître ROBINO au 26bis place Saint Michel à Quimperlé afin de rédiger l'acte de cession.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)